



BULLETIN D'ADHESION

BP 10111 - 35707 RENNES Cedex 1

Tél : 02 23 20 09 00 / Fax : 02 99 27 67 63 / Email : reseaulcool35@wanadoo.fr / Site : www.reseaulcool35.net

Merci de renvoyer le bulletin d'adhésion complété et signé à l'adresse ou fax indiqués ci-dessus

Nom : Prénom :
Profession : Structure :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : mail :@.....

L'adhésion au réseau en tant que personne physique (à titre individuel) donne lieu à une cotisation annuelle de 5 euros et l'adhésion en tant que personne morale (ex : associations, structures....) donne lieu à une cotisation annuelle de 50 euros.

Vous adhérez en tant que :

STRUCTURE DE SOINS ALCOOLOGIQUE OU PSYCHIATRIQUE Personne morale
 Personne physique

MEDECIN LIBERAL

- Médecin généraliste
- Médecin spécialiste (préciser votre spécialité) :

INTERVENANT DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Personne morale
 Personne physique

GROUPE D'ENTRAIDE Personne morale
 Personne physique

Le règlement s'effectue par chèque libellé au nom de l'association. Les statuts de l'association seront envoyés par retour de courrier aux adhérents ou sur simple demande. L'adhésion au réseau se fait par signature de la convention constitutive et de la charte du réseau, soit lors de l'Assemblée Générale, soit par correspondance.

Extrait des statuts de l'association Réseau Ville-Hôpital Alcool 35 :

« Les membres du conseil d'administration sont élus par les différents collèges de l'assemblée générale ordinaire au scrutin secret. A la date de la création de l'association, la répartition se fait comme suit.

- Collège des médecins libéraux (membre du CA médecins libéraux)
- Collège des personnels des structures de soins en addictologie du secteur sanitaire 5 :
- Autres intervenants du secteur sanitaire et social
- Association d'entraides (Le représentant des Associations d'entraide) ».

Date :

Signature de l'adhérent